



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial**

**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Arrêté n° 12-2021-07-20-  
00001 du 20 JUIL. 2021

Objet : ouverture d'enquêtes publiques conjointes pour le projet d'aménagement de la tranche 3 de la zone d'activité économique (Z.A.E.) de Bel Air sur les communes d'Onet-le-Château et Druelle-Balsac :

- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- enquête parcellaire.

---

**LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON**  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de la préfète de l'Aveyron, Mme Valérie MICHEL-MOREAUX ;

**VU** l'arrêté du 20 mai 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle KNOWLES, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

**VU** la délibération du conseil communautaire Rodez Agglomération du 21 juillet 2020 par laquelle il autorise le Président de Rodez Agglomération à déposer auprès du préfet un dossier de demande d'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**VU** la décision n°E21000092/31 du 7 juillet 2021 du président du tribunal administratif de Toulouse portant désignation de M. Jean-Marie PUECH, en qualité de commissaire enquêteur ;

**VU** les pièces du dossier d'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et au parcellaire du projet d'aménagement de la tranche 3 de la zone d'activité économique (Z.A.E.) de Bel Air sur les communes d'Onet-le-Château et Druelle-Balsac :

- le dossier de demande de déclaration d'utilité publique comprenant :
  - n°01 : mention des textes régissant l'enquête publique et la procédure administrative ;
  - n°02 : plan de situation ;
  - n°03 : notice explicative et éléments de synthèse ;
  - n°04 : plan périmétral délimitant les parcelles à acquérir ;
  - n°05 : plan général des travaux ;
  - n°06 : caractéristiques principales des ouvrages les plus importants ;
  - n°07 : appréciation sommaire des dépenses - estimation sommaire des acquisitions à réaliser - avis des domaines du 8 août 2019 ;
  - n°08 : environnement - décision de l'autorité environnementale ;
  - n°09 : décisions et autorisations nécessaires à la réalisation du projet ;
  - n°10 : délibération lançant la procédure de déclaration d'utilité publique.

- le dossier d'enquête parcellaire comprenant :
  - n°01 : plan de situation ;
  - n°02 : plan parcellaire ;
  - n°03 : état parcellaire ;
  - n°04 : délibération lançant la procédure de déclaration d'utilité publique et de cessibilité.

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>**: Il sera procédé du **lundi 30 août 2021 à 9h00 au mardi 14 septembre 2021 à 17h00**, soit une durée de **16 jours consécutifs**, à la mairie de Druelle-Balsac (siège de l'enquête), et à la mairie d'Onet-le-Château, à l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative au projet d'aménagement de la tranche 3 de la zone d'activité économique (Z.A.E.) de Bel Air sur les communes d'Onet-le-Château et Druelle-Balsac.

Cette enquête regroupe :

- **une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique** du projet d'aménagement de la tranche 3 de la zone d'activité économique (Z.A.E.) de Bel Air sur les communes d'Onet-le-Château et Druelle-Balsac.
- **une enquête parcellaire** en vue de déterminer la liste des propriétaires et ayants droit des biens immobiliers concernés par cette opération et de procéder, à l'amiable ou par voie d'expropriation, aux acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation.

**Article 2**: Est désigné en qualité de commissaire enquêteur **M. Jean-Marie PUECH**, retraité de la fonction publique.

M. Jean-Marie PUECH, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la **mairie de Druelle-Balsac** les :

- lundi 30 août 2021 de 9h à 12h ;
- mercredi 8 septembre 2021 de 14h à 17h;
- mardi 14 septembre 2021 de 14h à 17h;

**Article 3**: Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique citée à l'article 1<sup>er</sup> sera publié :

- par les soins de la préfète et aux frais du demandeur, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci ;
- par les soins des maires de Druelle-Balsac et d'Onet-le-Château, huit jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit le **20 août 2021** au plus tard et jusqu'au **14 septembre 2021 inclus**, par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés en usage dans la commune .

Un certificat d'affichage constatant l'accomplissement de cette formalité sera établi par les maires de Druelle-Balsac et d'Onet-le-Château ;

- sur le site internet des services de l'État en Aveyron ([www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr)) à la rubrique « publication - consultations - enquêtes publiques en cours ».

**Article 4 : I - Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique**

Les pièces du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la **mairie de Druelle-Balsac**, rue de Bouldou, 12510 Druelle-Balsac du

**lundi 30 août 2021 à 9h00 au mardi 14 septembre 2021 à 17h00** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Un registre d'enquête subsidiaire sera également déposé à la mairie d'Onet-le-Château, 12 rue des Coquelicots 12850 Onet-le-Château.

Le dossier d'enquête sera consultable pendant toute la durée de celle-ci sur le site internet des services de l'État en Aveyron ([www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr)) à la rubrique « publication - consultations - enquêtes publiques en cours ».

Pendant ce délai, des observations sur l'utilité publique de l'opération pourront être consignées par toute personne intéressée :

- soit directement sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur et/ou les maires, ouvert à cet effet à la mairie de Druelle-Balsac ou à la mairie d'Onet-le-Château ;
- soit adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Druelle-Balsac, qui les joindra au registre ;
- soit par courriel à la boîte mail dédiée : [pref-enquete-zabelair@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-enquete-zabelair@aveyron.gouv.fr)

Ne pourront être pris en compte que les observations déposées sur les registres papier des communes de Druelle-Balsac et d'Onet-le-Château, les courriers reçus à la mairie de Druelle-Balsac et les observations déposées sur la boîte mail dédiée avant l'heure de clôture de l'enquête, soit au plus tard le **mardi 14 septembre 2021 à 17h00**.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sera clos et signé par le commissaire enquêteur et/ou les maires.

Le commissaire enquêteur examinera les observations recueillies et entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter. Il établira un rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier et le registre d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées à Mme la préfète.

Mme la préfète adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions motivées au président de Rodez Agglomération, responsable de l'opération, ainsi qu'aux maires de Druelle-Balsac et d'Onet-le-Château pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront publiés sur le site internet des services de l'État en Aveyron ([www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr)) à la rubrique "publication - consultations - enquêtes publiques clôturées".

#### **Article 5 : II - Enquête parcellaire**

Les pièces du dossier d'enquête parcellaire ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la **mairie de Druelle-Balsac**, rue de Bouldou, 12510 Druelle-Balsac du **lundi 30 août 2021 à 9h00 au mardi 14 septembre 2021 à 17h00** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Un registre d'enquête subsidiaire sera également déposé à la mairie d'Onet-le-Château, 12 rue des Coquelicots 12850 Onet-le-Château.

Le dossier d'enquête parcellaire sera consultable pendant toute la durée de celle-ci sur le site internet des services de l'État en Aveyron ([www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr)) à la rubrique « publication - consultations - enquêtes publiques en cours ».

Pendant ce délai, des observations sur les limites des biens à exproprier pourront être consignées par toute personne intéressée :

- soit directement sur le registre d'enquête parcellaire côté et paraphé par le commissaire enquêteur et/ou les maires ouvert à cet effet à la mairie de Druelle-Balsac ou à la mairie d'Onet-le-Château ;

- soit adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Druelle-Balsac, qui les joindra au registre ;
- soit par courriel à la boîte mail dédiée : [pref-enquete-zabelair@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-enquete-zabelair@aveyron.gouv.fr)

Ne pourront être pris en compte que les observations déposées sur les registres papier des communes de Druelle-Balsac et d'Onet-le-Château, les courriers reçus à la mairie de Druelle-Balsac et les observations déposées sur la boîte mail dédiée avant l'heure de clôture de l'enquête, soit au plus tard le **mardi 14 septembre 2021 à 17h00**.

Le président de Rodez Agglomération procédera à la notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire, **par lettre recommandée avec demande d'avis de réception**, aux propriétaires et ayants droit des biens immobiliers concernés. Cette notification devra avoir lieu avant l'ouverture des enquêtes prescrites par le présent arrêté.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête parcellaire sera clos et signé par le maire puis transmis dans les 24h avec le dossier d'enquête au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur donnera son avis sur l'emprise de l'opération projetée dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête et rédigera le rapport de l'opération après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer.

Le commissaire enquêteur transmettra le dossier et le registre d'enquête, assortis du rapport et de son avis à la Mme la préfète.

Mme la préfète adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions motivées au président de Rodez Agglomération responsable de l'opération, ainsi qu'aux maires de Druelle-Balsac et d'Onet-le-Château pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront publiés sur le site internet des services de l'État en Aveyron ([www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr)) à la rubrique "publication - consultations - enquêtes publiques clôturées".

**Article 6 :** Pendant toute la durée de l'enquête, les maires de Druelle-Balsac et d'Onet-le-Château seront tenus de faire respecter les mesures sanitaires en vigueur nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19.

**Article 7 :** A l'issue de la procédure, la préfète de l'Aveyron se prononcera sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la tranche 3 de la zone d'activité économique (Z.A.E.) de Bel Air sur les communes de Onet-le-Château et de Druelle-Balsac ;
- la cessibilité des parcelles concernées.

**Article 8 :** La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, le président de Rodez Agglomération, le maire de Druelle-Balsac, le maire d'Onet-le-Château et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le

20 JUIL. 2021



Valérie MICHEL-MOREAUX